



**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE FLOORBALL**

RÈGLEMENT OFFICIEL

SAISON 2022/2023

1. PRÉFACE	2
2. PRINCIPES ÉTHIQUES	4
3. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	5
3.1. Organisation générale	5
3.2. Evolutions possibles	6
3.3. Saison régulière	6
3.3.1. Nationale 1 H (N1H)	6
3.3.2. Nationale 1 F (N1F)	6
3.3.3. Nationale 2 (N2)	6
3.3.4. Division 3 (D3)	6
3.3.5. Junior	6
3.4. Phases finales	6
3.4.1. Nationale 1 H (N1H)	6
3.4.2. Nationale 1 F (N1F)	6
3.4.3. Nationale 2 (N2)	6
3.4.4. Division 3 (D3)	6
3.4.5. Junior	7
3.5. Promotions et relégations	7
3.5.1. Nationale 1 H (N1H)	7
3.5.2. Nationale 1 F (N1F)	7
3.5.3. Nationale 2 (N2)	7
3.5.4. Division 3 (D3)	7
3.6. Prix	7
3.6.1. MVP	7
3.6.2. Meilleurs pointeurs	7
3.6.3. Champions de France	7
4. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS	7
4.1. Affiliation d'un club	8
4.2. Inscription des équipes	8
4.3. Adhésion des joueur·euse·s	8
4.3.1. Âge	9
4.3.2. Mixité	9
4.3.3. Licence et assurance	9
4.3.3.1. Frais d'inscription des joueurs, staff et dirigeants	9
4.3.3.2. Date limite d'inscription	10
4.3.3.3. Licence secondaire	10
4.3.3.4. Licence renfort	10
4.4. Transferts	10
4.4.1. Transferts nationaux	10
4.4.2. Transferts internationaux	11
4.5. Mobilité entre équipes d'un même club	11
4.5.1. Préambule	11
4.5.2. Licence renfort	11
4.5.2.1. Limite de joueurs	12
4.5.2.2. Limite de rencontres	12
4.5.3. Demande de reclassement exceptionnelle (DRE)	12
4.5.4. Cas des gardiens	13

5. CALENDRIER DES CHAMPIONNATS, REPROGRAMMATION ET FORFAITS	13
5.1. Calendrier	13
5.1.1. Programmation des rencontres de saison régulière	13
5.1.2. Programmation des rencontres des Phases Finales	14
5.1.3. Procédure de candidatures à l'organisation des Phases Finales	14
5.1.4. Horaires	15
5.1.5. Confirmation du calendrier	15
5.2. Réorganisation des rencontres de championnat	16
5.2.1. Circonstances prévisibles	16
5.2.2. Circonstances imprévues	17
5.2.2.1. Cas Covid	17
5.3. Déclarations de forfaits par les clubs	17
6. MATCHS OFFICIELS DU CHAMPIONNAT	18
6.1. Règles du jeu	18
6.2. Choix du côté de terrain	18
6.3. Caractéristiques	18
6.3.1. Dimensions du terrain	18
6.3.2. Temps de jeu	18
6.3.3. Prolongations et tirs aux buts	19
6.3.4. Classement du championnat	19
6.3.5. Nombre de joueur·euse·s par équipe	20
6.4. Equipements	21
6.4.1. Équipements des joueur·euse·s	21
6.4.2. Tenues des équipes	22
6.4.3. Publicité	23
6.5. Organisation des tours de compétition	23
6.5.1. Organismes	23
6.5.2. Finances	23
6.5.3. Gymnase	23
6.5.3.1. Confirmation de disponibilité	23
6.5.3.2. Aire de Jeu	24
6.5.3.3. Vestiaires	24
6.5.3.4. Tribunes	24
6.5.4. Equipement du terrain	24
6.5.4.1. Rink	24
6.5.4.2. Buts	24
6.5.4.3. Mobilier	24
6.5.4.4. Matériel informatique	25
6.5.5. Balles	25
6.5.5.1. Balles de match	25
6.5.5.2. Balles d'échauffement	25
6.5.6. Ressources humaines	25
6.5.6.1. Encadrement et accueil	25
6.5.6.2. Secrétariat de match	25
6.5.6.3. Assistance terrain	25
6.5.7. Feuille de match	26
6.5.8. Protocole et animations	26
6.5.9. Assistance médicale	27

6.5.10. Buvette et vente de matériel	27
6.5.11. Publicité autour de l'événement	27
6.5.12. Médias	28
7. ARBITRAGE	28
7.1. Pôle Arbitrage	28
7.2. Obligations des clubs	28
7.3. Pénalités	28
7.4. Mission	29
7.5. Compétence	29
7.6. Désignations	29
7.7. Equipement des arbitres	30
8. QUESTIONS DISCIPLINAIRES, COMMISSIONS ET APPELS	30
8.1. Inscription d'un·e joueur·euse non qualifié·e	30
8.2. Pénalité de match	31
8.3. Commission de Discipline	31
9. REGLES SPECIFIQUES	31
9.1. Refus de promotion vers la division supérieure	31
9.2. Demande de relégation vers la division inférieure	31
9.3. Cas relatifs aux clubs engageant plusieurs équipes	32
9.3.1. Cas particulier : club ayant une équipe en N1H et une équipe en N2	32
9.3.2. Cas particulier : club ayant une équipe en N2 et une équipe en D3	32
10. ANNEXES	32
Annexe 1 : Formule du championnat N1H	32
• Phases finales	32
Annexe 2 : Formule du championnat Féminin N1F	34
• Saison régulière	34
• Phases finales	34
○ Poule unique	1
○ Poule haute + Poule basse	36
Annexe 3 : formule du championnat de N2	37
• Saison régulière - première phase	37
• Saison régulière - deuxième phase	38
Annexe 4 : formule du championnat de D3	39
• Saison régulière	39
• Phases finales	39
Annexe 5 : Formule du championnat Junior	40
• Âge	40
• Saison régulière	41
• Phases finales	41
Annexe 6 : Sanctions en cours pour la saison 2022/2023	41

1. PRÉFACE

Les règles de la Fédération Française de Floorball (ci-après "FFFI" ou "Fédération") s'appliquent aux activités régies par la FFFI et ses organisations membres pour la saison en cours.

Le règlement décrit les directives administratives et logistiques spécifiques au bon fonctionnement des championnats et à la conduite structurée des activités de la FFFI. Ce document donne un aperçu complet des règles qui concernent toutes les parties impliquées dans l'organisation des championnats et de leurs matchs, à savoir les clubs, les équipes, les joueur·euse·s, les officiels, les arbitres, les membres des pôles et commissions ainsi que les membres du comité directeur de la FFFI.

L'ensemble des participants aux compétitions de la Fédération doivent respecter le règlement de la FFFI. Les clubs sont responsables des activités de leurs équipes membres, des officiels et des joueur·euse·s. Ils doivent s'assurer que leurs membres respectent le règlement et les directives de la FFFI. La Fédération est chargée de veiller à ce que les membres des Pôles de la FFFI et les arbitres respectent les règles et les directives de la FFFI. En plus de ces règles, les participants aux événements de la FFFI doivent suivre le code éthique et de conduite de la FFFI.

Le Comité Directeur de la Fédération se réserve le droit de prendre des décisions dans des domaines non couverts par le présent règlement, ainsi que le droit de modifier le règlement en cours de saison ou, dans des circonstances exceptionnelles, de déroger à ce règlement lorsque cela est justifié. Les exceptions spécifiques pour cette saison sont mentionnées ci-dessous et sont une conséquence de la situation du COVID-19. D'autres adaptations peuvent être appliquées dans ce contexte à tout moment par le Comité Directeur.

Les questions disciplinaires seront traitées et résolues par le Comité Directeur ou par les personnes désignées par celui-ci au sein d'une Commission de Discipline.

Les matchs organisés par la FFFI se déroulent conformément aux règles en vigueur de la Fédération internationale de floorball (IFF), les " règles du jeu de l'IFF ". Certaines exceptions applicables en France sont décrites plus loin dans le présent règlement.

L'application « My Floorball France » est essentielle au fonctionnement et à l'organisation des activités de la FFFI. Tous les membres disposant d'un login valide peuvent modifier leur profil en ligne, suivre les scores en direct des matchs de championnat, encoder les matchs de championnat et effectuer des demandes de transfert. Les responsables de club et les membres du club désignés par le responsable de club utilisent l'application pour enregistrer des joueur·euse·s, télécharger des listes des joueur·euse·s licencié·e·s, etc.

Les questions relatives aux règles de la FFFI et à leur interprétation ainsi que les suggestions d'amélioration peuvent être envoyées à la FFFI par courrier électronique : info@floorball.fr .

2. PRINCIPES ÉTHIQUES

Les principes éthiques suivants régissent les activités et les compétitions de la Fédération :

Anti-discrimination

Notre sport englobe la diversité sous toutes ses formes. Par conséquent, chaque individu doit se voir offrir les mêmes opportunités de pratiquer, de jouer et de concourir en floorball, sans discrimination, que ce soit sur la base de la race, de la couleur, de l'origine ethnique, nationale ou sociale, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, des caractéristiques génétiques, du handicap, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou de toute autre opinion, de la richesse, de la propriété, de la naissance ou de tout autre statut ou de toute autre raison.

Fair-play

Tous les membres participant aux activités de compétition de la Fédération promeuvent la joie de l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes fondamentaux de l'éthique et du fair-play : le respect et le traitement égal de tous les autres, l'intégrité, l'ouverture, l'équité et le soutien de la croissance et le respect de l'environnement. L'esprit de fair-play et de respect prévaut dans les compétitions.

Égalité

La Fédération encourage et soutient l'égalité dans le floorball à tous les niveaux et dans toutes les structures, avec pour objectif particulier de mettre en oeuvre le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans ce sport.

Antidopage

La Fédération et ses clubs membres s'engagent à respecter le code anti-dopage de l'AMA en vigueur (<https://www.wada-ama.org/en>) ainsi que les règles anti-dopage de l'IFF (<https://floorball.sport/anti-doping-and-medical/>) lors des compétitions nationales et internationales.

Interdiction des substances intoxicantes

Il est interdit aux joueur·euse·s, aux officiels, aux arbitres ou aux membres du secrétariat du match de consommer des substances enivrantes ou de se présenter à un événement de floorball sous l'influence de substances enivrantes, y compris l'alcool et les drogues.

Interdiction des matchs truqués

Le score d'un match ne peut être fixé à l'avance. Le point de départ éthique des activités de compétition est que tous les joueur·euse·s, équipes et clubs participants recherchent une performance optimale.

Interdiction des pots-de-vin ou des menaces

Il est interdit de :

- Promettre, offrir ou donner un cadeau ou un autre avantage de ce type qui influence ou vise à influencer les actions des joueur·euse·s, des officiels, des arbitres ou des membres du secrétariat du match dans un match ou concernant un match.
- Demander, recevoir ou accepter un cadeau ou tout autre avantage, ou prendre toute autre initiative afin d'obtenir un tel cadeau ou avantage qui influence ou vise à influencer ou pourrait éventuellement influencer ou être perçu comme influençant les actions des joueur·euse·s, des officiels, des arbitres ou des membres du secrétariat de match dans un match ou concernant un match.
- Utiliser la menace de la violence ou toute autre action pour influencer ou viser à influencer les actions des joueur·euse·s, des officiels, des arbitres ou des membres du secrétariat du match dans un match ou concernant un match.

3. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

3.1. Organisation générale

Le Pôle Compétition de la Fédération organise les championnats Juniors, Adultes et Femmes via deux Commissions : Compétition et Jeunes.

Les rencontres se déroulent à l'occasion de week-ends rassemblant en un même lieu tout ou partie des équipes d'une ou plusieurs divisions et d'un ou plusieurs groupes.

Dans les championnats Adultes et Femmes, les équipes présentes disputent au maximum un match par jour.

Des aménagements peuvent être étudiés par le Pôle Compétition à la demande des clubs. Ces aménagements peuvent être mis en œuvre s'ils sont jugés acceptables par les autres clubs et ne perturbent pas le bon déroulement général de la compétition.

3.2. Evolutions possibles

Dans la continuité de sa croissance, la FFFI est vouée à accueillir de nouvelles équipes en compétition officielle.

En fonction du nombre de nouvelles équipes, de leur situation géographique, et de différentes problématiques d'organisation intégrant les moyens et les objectifs de la FFFI, le Pôle Compétition pourra être amené à réexaminer la formule sportive et la composition des divisions avant le début de la saison.

Elle pourra ainsi étudier d'éventuels repêchages et sa composition la plus judicieuse d'un point de vue sportif comme en termes de développement de notre discipline.

3.3. Saison régulière

3.3.1. Nationale 1 H (N1H)

La Nationale 1 Hommes réunit dix équipes en une poule unique.

Chaque équipe rencontrera les autres équipes sur le principe des matchs aller/retour.

3.3.2. Nationale 1 F (N1F)

La Nationale 1 Femmes peut être subdivisée en groupes selon le nombre de clubs inscrits.

La formule du championnat dépendra du nombre d'équipes inscrites.

Voir [annexe 2](#)

3.3.3. Nationale 2 (N2)

La Nationale 2 est subdivisée en plusieurs groupes selon le nombre de clubs inscrits et la situation géographique des clubs

Chaque équipe rencontrera les membres de son groupe sur le principe des matchs aller/retour.

3.3.4. Division 3 (D3)

La Division 3 est subdivisée en plusieurs groupes selon le nombre de clubs inscrits et la situation géographique des clubs.

Chaque équipe rencontrera les membres de son groupe sur le principe des matchs aller/retour.

Voir [annexe 4](#)

3.3.5. Junior

Les championnats Juniors peuvent être subdivisés en plusieurs catégories : U11, U13, U15, U17 et U19.

Les catégories représentées et le nombre de rencontres dépendent du nombre d'équipes inscrites.

Voir [annexe 5](#)

3.4. Phases finales

3.4.1. Nationale 1 H (N1H)

Les deux premiers au classement général de la saison régulière (SR) seront qualifiés pour les demi-finales des Phases Finales visant à attribuer le titre de champion de Nationale 1H.

Les équipes classées de la troisième à la sixième position disputeront les barrages.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} du classement de saison régulière (SR) s'affronteront pour le maintien.

Voir [annexe 1](#)

3.4.2. Nationale 1 F (N1F)

La formule des Phases Finales de Nationale 1 F sera définie en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison.

Voir [annexe 2](#)

3.4.3. Nationale 2 (N2)

Les équipes « 2 » des différents clubs engagés peuvent participer aux Phases Finales.

La formule des Phases Finales de Nationale 2 sera définie en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison.

Voir [annexe 3](#)

3.4.4. Division 3 (D3)

Les équipes « 2 » ou « 3 » des différents clubs engagés peuvent participer aux Phases Finales.

A l'issue de la saison régulière, 16 équipes sont qualifiées pour les Phases Finales visant à attribuer le titre de champion de Division 3.

Voir [annexe 4](#)

3.4.5. Junior

La formule des Phases Finales Junior sera définie en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison.

Voir [annexe 5](#)

3.5. Promotions et relégations

3.5.1. Nationale 1 H (N1H)

Les huit premiers au classement général de la saison régulière de Nationale 1H sont maintenus en Nationale 1H.

Les équipes classées aux rangs 9 et 10 de la saison régulière sont reléguées en Nationale 2 pour la saison suivante.

Le perdant du match d'accession à la Nationale 1H jouera en Nationale 2 la saison suivante.

3.5.2. Nationale 1 F (N1F)

Le système de promotion/relégation de Nationale 1 F sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées en début de saison.

Voir [annexe 2](#)

3.5.3. Nationale 2 (N2)

L'équipe classée au rang 1 de la Poule Haute sera déclarée championne de Nationale 2 et disputera une rencontre d'accession à la Nationale 1H contre le perdant du match de maintien de Nationale 1H (sauf s'il s'agit d'une équipe « 2 » d'un club évoluant déjà en N1H).

Les équipes classées aux rangs 5 et 6 de la Poule Basse sont reléguées en Division 3 pour la saison suivante.

3.5.4. Division 3 (D3)

Les finalistes de Division 3 seront promus automatiquement en Nationale 2 (sauf s'il s'agit d'une équipe « 2 » ou « 3 » d'un club évoluant déjà en N2).

3.6. Prix

3.6.1. MVP

A l'issue de chaque rencontre de championnat, le-a meilleur-e joueur-euse de chaque équipe se verra décerner le titre de « joueur-euse du match » (MVP), qui sera déterminé par les membres du secrétariat de match et du club organisateur.

3.6.2. Meilleurs pointeurs

Le·a joueur·euse avec le plus grand nombre de points marqués (« top scorer ») de chaque catégorie et division sera récompensé·e lors de la finale de leur division.

3.6.3. Champions de France

Le titre de champion de France est décerné dans toutes les catégories à la fin des Phases Finales. L'équipe championne reçoit un trophée. Les joueur·euse·s participants à la finale reçoivent une médaille.

4. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS

4.1. Affiliation d'un club

Les clubs souhaitant participer au Championnat de France de Floorball 2022/2023 doivent être affiliés à la Fédération Française de Floorball et à jour de leur cotisation d'affiliation (50€).

4.2. Inscription des équipes

Les équipes doivent s'inscrire pour la saison suivante avant le 15 juin de la saison précédente via le formulaire envoyé par le Pôle Compétition.

La Fédération peut accepter ou rejeter une demande exceptionnelle d'inscription d'une équipe dans une division inférieure à celle à laquelle l'équipe aurait droit. Cette demande doit être soumise avant le 15 juin.

L'inscription au Championnat de France de Floorball s'élève à 50€ par équipe engagée.

La première inscription historique d'un club offre une exonération totale des frais d'engagement d'une équipe en championnat.

4.3. Adhésion des joueur·euse·s

Un·e joueur·euse peut participer à la compétition s'il·elle respecte quatre critères :

- L'âge ;
- Licence et assurance en cours de validité ;
- Transfert national ou international valide (le cas échéant) ;
- Pas de suspension de match ou de compétition.

Les joueur·euse·s qui peuvent participer à un match officiel sont répertoriés dans la liste des joueur·euse·s licencié·e·s consultables sur l'application « My Floorball France ».

Un·e joueur·euse peut participer aux Phases Finales s'il·elle totalise un total de deux rencontres minimum de Championnat de France dans l'équipe en question sur la saison en cours.

4.3.1. Âge

L'âge d'un·e joueur·euse détermine la catégorie à laquelle il ou elle peut participer pendant la saison (voir [annexe 5](#)).

Les joueur·euse·s mineur·e·s participant au Championnat de France Adultes (Hommes & Femmes) ne peuvent le faire que sous la responsabilité de leur club et avec la pleine approbation des responsables légaux.

Les doubles « surclassements » ne sont pas autorisés.

Sous réserve de bien disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du floorball compétition, il n'y a pas de limite d'âge supérieure pour participer au Championnat de France de floorball.

4.3.2. Mixité

Les compétitions Adultes et Juniors sont mixtes à l'exception de la Nationale 1 Hommes et de la Nationale 1 Femmes.

4.3.3. Licence et assurance

Les joueur-euse-s doivent être assuré-e-s auprès de la Fédération Française de Floorball et être licencié-e-s pour chaque équipe individuelle pour laquelle ils jouent via l'application « My Floorball France ».

Toutefois, les frais d'inscription des joueur-euse-s ne sont applicables qu'une seule fois par joueur-euse, quel que soit le nombre d'équipes du même club dans lesquelles un-e joueur-euse participe.

4.3.3.1. Frais d'inscription des joueurs, staff et dirigeants

Les frais d'inscription des joueur-euse-s et staff (cotisation + assurance) sont fixés comme suit :

	Compétition	Loisirs	Bénévoles (non joueurs)
U7, U9, U11	12 €	7 €	/
U13, U15, U17	17 €	10 €	/
Adultes (+ renfort)	32 €	15 €	5 €

La première inscription historique d'un club donne droit à une exonération partielle des frais de licence. En outre, les frais d'inscriptions des joueur-euse-s d'un nouveau club représentent le montant des frais d'assurance.

4.3.3.2. Date limite d'inscription

Les inscriptions des joueur-euse-s peuvent être saisies et mises à jour tout au long de la saison. Cependant, les clubs doivent enregistrer les nouveaux-elles joueur-euse-s au moins sept jours avant un match de championnat si un-e joueur-euse veut participer à un match officiel.

En outre, la date limite d'inscription d'un-e joueur-euse qui souhaite disputer un match le samedi est fixée au précédent samedi avant minuit.

4.3.3.3. Licence secondaire

La licence secondaire est gratuite et permet à un-e joueur-euse ou gardien-ne de jouer, en plus des matches de son équipe, un nombre supplémentaire de matchs dans au maximum une équipe du même club.

La prise d'une licence Adultes ou Junior peut être complétée par la prise d'une des licences secondaires suivantes :

- Féminines + Mixte
- Junior + Féminines
- Junior + Adultes

Les trois types de licence secondaire permettent à un-e joueur·euse ou une joueuse de disputer des rencontres dans différentes catégories suivant les règles mentionnées au point 4.5.2.2 (cf [limite de rencontres](#)).

La demande d'affectation d'un-e joueur·euse dans une équipe suite à la prise d'une « licence secondaire » est à formuler au Pôle Compétition (competitions@floorball.fr) dans un délai d'au moins sept jours avant la rencontre concernée.

Exemple : si une joueuse inscrite en D3 souhaite jouer pour une équipe de N1F, son club doit formuler la demande d'intégration à l'effectif « My Floorball France » de l'équipe de N1F en question dans un délai de sept jours avant la rencontre concernée.

4.3.3.4. Licence renfort

La prise d'une licence Adultes peut être complétée par la prise d'une licence renfort dans la limite de 5 joueur·euse·s par club.

Ses modalités sont développées au point 4.5.2 (cf [licence renfort](#)).

4.4. Transferts

4.4.1. Transferts nationaux

Les joueur·euse·s participant au championnat ont la possibilité d'être transférés une seule fois au cours de la saison. La date limite pour effectuer un transfert de club à l'intérieur du Championnat de France de Floorball est le 15 janvier de la saison en cours.

Tout transfert national doit être soumis à la Fédération Française de Floorball par l'intermédiaire de l'application « My Floorball France ». Le club d'accueil doit pour cela compléter la procédure de transfert (gratuite) qui doit être validée par le club de départ et par la Fédération.

Une demande réalisée après le 15 janvier peut être étudiée par la Fédération Française de Floorball selon sa légitimité (mutation professionnelle, déménagement, ...).

Toute demande sans réponse de la part de la Fédération équivaut à un refus.

4.4.2. Transferts internationaux

Les transferts internationaux doivent être effectués conformément aux règlements de l'IFF en vigueur. Ce n'est que lorsque le transfert est validé par l'IFF et que le nouveau club peut enregistrer la·s joueur·euse·s auprès de la Fédération.

La date limite pour effectuer un transfert international est le 15 janvier de la saison en cours.

4.5. Mobilité entre équipes d'un même club

4.5.1. Préambule

Avec la multiplication du nombre de cas de club engageant plusieurs équipes dans des divisions différentes ou dans la même division, il est nécessaire de revoir les règles de mobilités entre les équipes, afin de permettre aux clubs de faire évoluer leurs joueur·euse·s.

4.5.2. Licence renfort

Les clubs ayant plusieurs équipes dans les compétitions adultes peuvent demander une licence secondaire dite « licence renfort » pour leurs joueur·euse·s, y compris les gardiens. Cette licence secondaire permet au joueur·euse ou au gardien·ne de jouer, en plus des matches de son équipe, un nombre supplémentaire de matches dans, au maximum, une équipe de division supérieure du même club.

Le nombre de licences « renfort » est fixé à 5 joueur·euse·s maximum par club.

La demande d'affectation d'un·e joueur·euse dans une équipe suite à la prise d'une « licence renfort » est à formuler au Pôle Compétition (competitions@floorball.fr) dans un délai de sept jours avant la rencontre concernée.

En ce qui concerne le classement des meilleurs buteurs, les buts et les passes décisives des joueur·euse·s jouant avec une licence secondaire dans la Ligue des Adultes, seront répartis entre les deux équipes.

N.B. : la prise d'une licence renfort en début de saison n'implique aucune tarification supplémentaire. De plus, un club peut définir ses joueurs « renforts » après une prise de licence classique.

4.5.2.1. Limite de joueurs

Un club peut inscrire un maximum de 5 joueur·euse·s licencié·e·s « renfort » de son équipe 2 sur un match de division égale de l'équipe 1.

Un club peut inscrire un maximum de 5 joueur·euse·s licencié·e·s « renfort » de division inférieure sur un match de division supérieure.

Un club ne peut inscrire aucun joueur de son équipe 1 vers une équipe 2 sur un match de division égale ou inférieure sans DRE préalablement acceptée par le Pôle Compétition .

4.5.2.2. Limite de rencontres

- **Joueuse (+16 ans) de Nationale 1 Femmes**

	N1H*	N1F*	N2	D3	Junior**
Licence principale		X équipe 2			
Licence secondaire Féminines + Mixte			X	X	

Licence renfort		X			
Limite de rencontres		4 matchs maximum	Aucune	Aucune	

- Joueur·euse (+16 ans) de Nationale 2

	N1H*	N1F*	N2	D3	Junior**
Licence principale			X		
Licence secondaire Féminines + Mixte		X			
Licence renfort	X				
Limite de rencontres	4 matchs maximum	Aucune	Aucune		

- Joueur·euse (+16 ans) de Division 3

	N1H*	N1F*	N2	D3	Junior**
Licence principale				X	
Licence renfort	X	X	X	X	
Limite de rencontres	4 matchs maximum	Aucune	4 matchs maximum	4 matchs maximum (équipe 2 vers équipe 1)	Aucune

- Joueur·euse de catégorie Junior qui a 16 ans en cours de saison

	N1H*	N1F*	N2	D3	Junior**
Licence principale					X
Licence secondaire Junior + Féminines		X			
Licence secondaire Junior + Adultes	X		X	X	
Limite de rencontres	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	

*Sous conditions de sexe

** Sous conditions d'âge

4.5.3. Demande de reclassement exceptionnelle (DRE)

Pour tenir compte des blessures et des conséquences d'indisponibilité des joueur·euse·s, ou simplement d'une mauvaise affectation de ses joueur·euse·s sur les différents effectifs, le club peut transmettre une demande de reclassement exceptionnelle (DRE) au Pôle Compétition (competitions@floorball.fr).

Le reclassement consiste en une modification de l'affectation d'un·e joueur·euse au sein de son club ; on peut ainsi transférer un·e joueur·euse de l'équipe « A » vers l'équipe « B » ou réciproquement.

La demande de reclassement exceptionnelle doit être transmise au Pôle Compétition au minimum 7 jours avant la date souhaitée de transfert (competitions@floorball.fr).

Le Pôle Compétition peut demander des renseignements ou justifications complémentaires avant de donner sa réponse. L'absence de réponse équivaut à un refus.

Le club peut effectuer au maximum 6 demandes de reclassement exceptionnelles au cours de la saison.

4.5.4. Cas des gardiens

Un·e joueur·euse de champ d'une équipe « A » peut être gardien de l'équipe « B » d'un même club sans restriction de rencontres disputées (« A » et « B » pouvant être l'équipe de division supérieure, inférieure ou équivalente) et sans prise de licence secondaire ou renfort.

La demande d'affectation d'un·e joueur·euse dans une équipe « A » en tant que gardien et dans une équipe « B » en tant que joueur·euse de champ (ou inversement) est à formuler au Pôle Compétition (competitions@floorball.fr) dans un délai de sept jours avant la rencontre concernée.

En cas de blessure avérée d'un gardien, le club peut présenter une demande de reclassement exceptionnelle, d'un-e joueur-euse d'une autre équipe pour le remplacer. Cette DRE pourra être analysée par le Pôle Compétition même si le club a déjà atteint la limite de 6 DRE.

5. CALENDRIER DES CHAMPIONNATS, REPROGRAMMATION ET FORAITS

5.1. Calendrier

Pour les différentes catégories, les matchs ont été répartis sur les différentes dates et les différents lieux permettant d'accueillir des tours de saison régulière.

Le calendrier de la saison sera disponible sur le site visu.floorball.fr.

Il sera régulièrement actualisé en fonction des aménagements potentiellement réalisés en cours de saison.

5.1.1. Programmation des rencontres de saison régulière

Le début de la saison régulière est prévu en septembre et doit s'achever, au plus tard, en avril de l'année suivante et, sauf cas de force majeure, au moins deux semaines avant les premiers tours des Phases Finales.

5.1.2. Programmation des rencontres des Phases Finales

Les dates et lieux des week-ends de Phases Finales seront confirmés en cours de saison pour tenir compte de l'agenda habituel de la Fédération Internationale (IFF) pour les inscriptions à l'EuroFloorball Challenge.

5.1.3. Procédure de candidatures à l'organisation des Phases Finales

Une phase de candidatures pour l'organisation des Phases Finales sera organisée du 1^{er} décembre au 31 décembre de la saison en cours.

A l'issue de cette première phase de candidatures, si des candidatures sont manquantes, une deuxième phase aura lieu du 15 janvier au 31 janvier.

Le Pôle Compétition désignera les clubs organisateurs des Phases Finales sur la base de l'infrastructure proposée par le club.

5.1.4. Horaires

Un match de championnat est programmé au plus tôt à 9 heures et le dernier match d'une journée de championnat n'est jamais programmé après 18 heures (sauf accord explicite des équipes concernées).

Les clubs d'accueil sont chargés de définir précisément les horaires des matchs en concertation avec les Référénts du Pôle Compétition, les clubs participants et le Pôle Arbitrage.

Les Référénts du Pôle Compétition peuvent, en outre, aménager plus largement le calendrier en fonction des contraintes ou des demandes spécifiques qui animent une saison. Ces aménagements devront être présentés et acceptés par tous les clubs concernés, directement ou indirectement, validés en dernier ressort par le Pôle Compétition, qui veillera notamment à ce qu'il n'y ait pas d'interférence avec le reste du calendrier.

5.1.5. Confirmation du calendrier

Les matchs doivent être joués selon le calendrier confirmé. Afin d'assurer le bon déroulement et la planification de tous les matchs, les contraintes suivantes s'appliquent à l'organisation des matchs :

- Si un organisateur modifie le calendrier moins d'un mois avant une journée de championnat sans l'accord préalable du Pôle Compétition, une pénalité de 50 € sera appliquée.
- Si un club organisateur d'une journée de championnat décide d'annuler sa réservation de gymnase sans l'accord préalable du Pôle Compétition, une pénalité de 50 € sera appliquée.
- Si un club demande une modification du calendrier moins d'un mois avant une journée de championnat sans motif légitime, une pénalité de 50 € sera appliquée si la demande est acceptée.
- Si un club organise une journée de championnat dans un gymnase qui ne permet pas de jouer des matchs selon les règles internationales, une amende de 150 € sera appliquée.

5.2. Réorganisation des rencontres de championnat

Les matchs de championnat peuvent être reprogrammés selon différentes contraintes.

5.2.1. Circonstances prévisibles

Si un club organisateur souhaite reporter un match, il doit envoyer une demande de report à la Fédération par courriel (competitions@floorball.fr), en indiquant la nouvelle date, l'heure et le lieu du match ou du plateau reporté avec l'accord des équipes adverses.

Le club doit informer la Fédération par courriel au moins deux mois avant la date initiale du match ou du plateau.

5.2.2. Circonstances imprévues

Les règles décrites ci-dessus ne s'appliquent pas si une équipe doit reporter un match pour des circonstances imprévues. Dans ces cas, une commission sera formée au sein du Pôle Compétition et aura toujours le dernier mot sur ce qui peut être considéré comme une circonstance imprévue :

- La non-disponibilité de voitures équipées de pneus d'hiver ne sera pas considérée comme une circonstance imprévue si la situation générale du trafic ne le justifie pas.
- Les accidents de la circulation doivent être excusés par un rapport de police.
- Un retard de transport en commun (train, avion, bus) devra être justifié.

5.2.2.1. Cas Covid

Sous couvert des décisions gouvernementales et décisions du Comité Directeur de la Fédération, le traitement de la reprogrammation des rencontres impactées par la Covid sera la suivante :

- Si plus de 50% de l'effectif d'une des deux équipes est impacté en tant que cas positif ou cas contact, le match est reporté à une date ultérieure définie par le Pôle Compétition en accord avec les équipes concernées.
- En cas d'impossibilité de reprogrammation de la rencontre, l'équipe impactée est déclarée forfait et perd la rencontre 5-0 sans pénalité (aucun retrait de point, aucune amende).

5.3. Déclarations de forfaits par les clubs

En cas de forfait ou de présentation d'une équipe ne permettant pas de démarrer un match, ceci sera automatiquement déclaré et consigné sur la feuille de match signée par les présents, dès que ceci est confirmé ou constaté 10 minutes après l'heure du coup d'envoi prévue au calendrier.

L'équipe fautive, outre la comptabilisation du score de 0-5 en faveur de l'équipe non fautive (règles internationales), se verra retiré un point au classement et, sauf cas de forces majeures, devra s'acquitter d'une amende de 150 € pour

un match (50 € revenant au club organisateur et 100 € revenant à la fédération qui pourra dédommager, selon justificatifs, l'équipe non fautive).

Si le forfait a lieu lors d'un week-end incluant deux matches, l'amende s'élève à 300 € (100 € revenant au club organisateur et 200 € revenant à la fédération qui pourra dédommager, selon justificatifs, les équipes non fautives et arbitres).

Il est précisé qu'en cas d'interruption d'un match par manque de joueur-euse au sein d'une équipe, ceci sera assimilé à une défaite valant 0 point, et non à un forfait. Le score sera de 5-0 ou le score au moment de l'interruption du match si celui-ci est plus favorable à l'équipe non fautive (règles internationales).

Enfin, si un forfait venait à engendrer des problèmes au niveau de l'arbitrage des autres rencontres d'un tour, le Pôle Arbitrage et le Pôle Compétition se réservent le droit de demander au club fautif le remboursement des frais éventuellement engagés pour faire venir des arbitres suppléants.

Un forfait ne dispense pas de l'obligation de présenter des arbitres sur la journée ou le week-end concerné.

Toute équipe susceptible d'arriver au-delà du délai réglementaire est vivement invitée à contacter l'organisateur pour essayer d'aménager l'agenda de la journée, sans que celui-ci ne soit obligé de trouver une solution.

Pendant la saison régulière, toute équipe qui déclare forfait pour trois rencontres dans une division sera expulsée de la division en question. Le Comité Directeur de la Fédération déterminera la sanction.

En cas de forfait sur les matchs de Phases Finales, un retrait d'un point par match sera reporté sur la saison suivante et, sauf cas de forces majeures, devra s'acquitter d'une amende forfaitaire comme indiqué ci-dessus (150€ pour un match ou 300€ pour un week-end). A cela s'ajoute une interdiction de participation aux Phases Finales de la saison suivante.

Si un club retire une équipe d'un championnat avant ou pendant la saison, le Comité Directeur de la Fédération déterminera les sanctions.

6. MATCHS OFFICIELS DU CHAMPIONNAT

6.1. Règles du jeu

Les règles du jeu internationales définies par l'IFF, et en vigueur pour la saison en cours, s'appliquent au Championnat de France de floorball.

6.2. Choix du côté de terrain

Le choix du côté de terrain revient à l'équipe définie comme « à domicile » sur la feuille de match.

6.3. Caractéristiques

6.3.1. Dimensions du terrain

Les matchs doivent se jouer sur le plus grand terrain possible : 40m x 20m ou 36m x 18m minimum.

6.3.2. Temps de jeu

	SAISON RÉGULIÈRE		
	Temps de jeu régulier	Pauses	Temps effectif
U11	2 périodes de 10 minutes	5'	3 dernières minutes du match
U13, U15	3 périodes de 12 minutes	5'	3 dernières minutes du match
U17	3 périodes de 15 minutes	5'	3 dernières minutes du match
N1F, N1H	3 périodes de 20 minutes	10'	Temps de jeu complet
N2, D3, U19	3 périodes de 20 minutes	5'	3 dernières minutes du match
	PHASES FINALES		
	Temps de jeu régulier	Pauses	Temps effectif
U11	2 périodes de 10 minutes	5'	3 dernières minutes du match
U13, U15	3 périodes de 12 minutes	5'	3 dernières minutes du match

U17	3 périodes de 15 minutes	5'	3 dernières minutes du match
N1F, N1H	3 périodes de 20 minutes	10'	Temps de jeu complet
N2, D3, U19	3 périodes de 20 minutes	5'	3 dernières minutes du match
D3 (Finale et petite-finale)	3 périodes de 20 minutes	10'	Temps de jeu complet

Temps de jeu effectif signifie interrompu lors de chaque arrêt de jeu, y compris les sorties de terrain.

Temps de jeu continu signifie ininterrompu sauf dans les cas suivants :

- But,
- Penalty
- Temps mort,
- Triple coup de sifflet de l'arbitre pour arrêt exceptionnel.

6.3.3. Prolongations et tirs aux buts

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire (hors matchs aller de Phases Finales), les principes suivants sont appliqués :

		SAISON RÉGULIÈRE		
	Pauses	Changement de côté	Prolongations	Tirs aux buts
N1F, N1H	2'	NON	NON	5 tireurs par équipe
N2 et D3	2'	NON	NON	5 tireurs par équipe
		PHASES FINALES		
	Pauses	Changement de côté	Prolongations	Tirs aux buts
N1F, N1H	2'	NON	10 minutes Format « but en or » sauf match aller	5 tireurs par équipe

N2	2'	NON	NON	5 tireurs par équipe
D3	2'	NON	10 minutes Format « but en or »	5 tireurs par équipe
Jeunes	2'	NON	NON	5 tireurs par équipe

But en or signifie qu'en cas de but, la prolongation prend fin immédiatement. L'équipe ayant marqué le but remporte le match.

Rappel au sujet des tirs aux buts :

Chaque équipe communique par écrit une série de 5 tireurs aux arbitres. Ceux-ci décideront sur quel but les tirs seront effectués et organiseront un tirage au sort entre les deux capitaines, dont le vainqueur choisira quelle équipe commence la séance.

Les cinq tirs au but seront effectués en alternance par les deux équipes. L'équipe gagnante sera celle ayant marqué un nombre de tirs au but tel qu'elle ne peut plus être rejointe par l'autre équipe.

En cas d'égalité à la fin de cette série, les 5 mêmes tireurs devront effectuer un nouveau tir au but, dans un ordre qui peut être différent de la première série.

Le gagnant sera désigné dès que l'une des deux équipes aura marqué un tir au but de plus que l'autre, après avoir tiré un même nombre de fois.

6.3.4. Classement du championnat

- Une victoire en temps réglementaire rapporte 3 points.
- Une victoire aux tirs aux buts rapporte 2 points
- Une défaite aux tirs aux buts rapporte 1 point.
- Une défaite en temps réglementaire rapporte 0 point.
- Un forfait constaté avant le début du match entraîne le retrait de 1 point.

Les équipes présentant un même nombre de points sont classées selon les critères suivants, dans l'ordre de prise en compte :

- Différence de buts particulière,
- Différence de buts générale,
- Nombre de buts marqués,
- Nombre de buts encaissés,
- Nombre de minutes de pénalité,
- Tirage au sort.

6.3.5. Nombre de joueur·euse·s par équipe

	Nombre maximum de joueur·euse·s simultanément sur le terrain	Nombre minimum de joueur·euse·s au début du match	Nombre minimum de joueur·euse·s pendant le jeu
U11, U13	Quatre joueur·euse·s de champ ou trois joueur·euse·s de champ et un gardien de but.	Trois joueur·euse·s de champ et un gardien de buts.	Trois joueur·euse·s (gardien compris).
U15, U17	Six joueur·euse·s de champ ou cinq joueur·euse·s de champ et un gardien de but.	Cinq joueur·euse·s de champ et un gardien de but.	Quatre joueur·euse·s (gardien compris).
U19 Adultes (H/F)	Six joueur·euse·s de champ ou cinq joueur·euse·s de champ et un gardien de but.	Cinq joueur·euse·s de champ et un gardien de but.	Quatre joueur·euse·s (gardien compris).

Si une équipe n'a pas le nombre minimum de joueur·euse·s sur le terrain selon les règles au début du match, les arbitres déclarent un forfait. La Fédération détermine les frais de forfait pour le club fautif.

Si une équipe n'a pas le nombre minimum de joueur·euse·s sur le terrain, pendant le match, le match sera arrêté, et un forfait devra être déclaré par les arbitres.

6.4. Equipements

6.4.1. Équipements des joueur·euse·s

En matière d'équipement personnel, les règles officielles du floorball s'appliquent. La FFFL a souhaité apporter une précision complémentaire concernant le port de lunettes de vue afin de remplir son devoir de prévention en matière de sécurité des pratiquants.

Ainsi, les décisions réglementaires suivantes ont été adoptées par le Comité Directeur :

- En dehors des lunettes spécifiquement conçues pour la pratique de sports avec contacts, le port des lunettes de vue est interdit en Championnat de France de Floorball, et pour toute rencontre organisée directement par la FFFL, quelle que soit la catégorie.
- Dès lors, tout·e joueur·euse présentant un équipement oculaire inapproprié (comme tout autre équipement inapproprié ou jugé dangereux) devra le retirer pour pouvoir participer à une rencontre, ou ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.

- La FFFL recommande en outre aux porteurs de lentilles correctrices, de porter des lunettes de protection homologuées pour la pratique du floorball (ou équivalents homologués pour la pratique de sports avec contacts), et transfère la responsabilité inhérente au choix de s'équiper ou non, aux pratiquants concernés.

6.4.2. Tenues des équipes

Chaque équipe participant au Championnat de France de Floorball doit disposer de deux jeux de tenues, de couleurs bien distinctes.

Par tenue on entend l'ensemble maillot-short-chaussettes, correspondant aux règles internationales de l'IFF.

Les tenues doivent être clairement numérotées, chaque joueur·euse portant un numéro différent.

- Les joueur·euse·s de champ peuvent porter des numéros compris entre 2 et 99,
- Les gardien·ne·s de but peuvent porter des numéros compris entre 1 et 99.

Les couleurs des deux jeux devront être communiquées au Pôle Compétition avant le début de saison pour que celle-ci puisse définir, match par match, les couleurs portées par chaque équipe.

La tenue dite « domicile » sera, par défaut, la tenue la plus foncée.

Tout changement d'équipement en cours de saison, comme toute demande relative aux équipements, devra être communiqué immédiatement à un·e Référent·e du Pôle Compétition concerné·e, en amont d'un tour, pour pouvoir faire l'objet d'une décision applicable au tour en question.

En cas de couleurs identiques constatées le jour du match en dépit des désignations établies par le Pôle Compétition, le changement de couleur de l'une des deux équipes sera déterminé en bonne intelligence entre les clubs concernés. En cas de litige, c'est l'équipe visiteuse qui devra changer de maillot.

6.4.3. Publicité

Les clubs peuvent librement exploiter l'espace de leur tenue à des fins publicitaires en concluant l'accord de partenariat de leur choix, dans le respect total des lois françaises en matière de publicité.

Les restrictions prévues concernent notamment la loi Evin relative au tabac et aux boissons alcoolisées, ainsi que tout slogan à caractère racial, politique, religieux, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs et à l'éthique.

La fédération peut imposer l'apparition de publicité en lien avec des partenaires privés ou publics sous différents supports. Cette demande sera motivée et ne pourra être refusée sans motif légitime. Un refus non légitime sera sanctionné d'une amende de 50€.

Toute évolution de la loi française s'appliquera immédiatement et automatiquement.

6.5. Organisation des tours de compétition

6.5.1. Organismes

La Fédération Française de Floorball délègue l'organisation des journées de championnat à des clubs qui ont préalablement déposé auprès de la FFFI leur candidature pour organiser une ou plusieurs journées de championnat.

Le choix des villes est déterminé en fonction de leur situation géographique et de celle des clubs participants. Il est réalisé sous réserve de la confirmation des réservations pour assurer la disponibilité d'un gymnase approprié à la pratique du floorball.

6.5.2. Finances

L'organisation d'un tour de championnat est à la charge du club recevant qui peut faire appel aux solutions de financement de son choix, la publicité étant autorisée avec les réserves définies à l'article 6.4.3 du présent règlement.

6.5.3. Gymnase

6.5.3.1. Confirmation de disponibilité

Le club organisateur doit confirmer **au minimum deux mois avant** la tenue d'un tour, la réservation d'une salle appropriée pour la durée de l'ensemble de ce tour, telle qu'indiquée dans le calendrier officiel.

Ce délai doit permettre aux autres équipes de prendre leurs dispositions pour organiser leur propre déplacement.

En cas de manquement à cette obligation, le tour de championnat qui lui était attribué peut être attribué à un organisateur apportant une solution adaptée à la situation (confirmation de disponibilité d'un gymnase aux bonnes dimensions et à la date prévue). Si plusieurs candidats venaient à se proposer, le Pôle Compétition trancherait en fonction des éléments fournis.

6.5.3.2. Aire de Jeu

Le terrain doit répondre aux critères définis dans les règles officielles de l'IFF et correspondre bien évidemment aux critères minimums requis pour la pratique du floorball : dimensions et hauteur de plafond, surface lisse et non abrasive, absence d'obstacle au sol ou en l'air...

L'organisateur s'assurera du bon éclairage et de l'espace minimum requis de tous les côtés entre la bordure et le mur ou toute autre forme d'obstacle susceptible de créer un risque de blessure d'un joueur·euse·s sortant du terrain.

Enfin, le terrain devra être impérativement équipé de marquages au sol conformément au plan officiel défini dans les règles de l'IFF (ligne médiane, zones de but et de gardien, et points de face-off).

6.5.3.3. Vestiaires

L'organisateur devra mettre à disposition un nombre suffisant de vestiaires pour accueillir l'ensemble des équipes. Deux équipes pourront partager un même vestiaire.

Un vestiaire réservé aux femmes sera également prévu sur les rencontres mixtes.

L'organisateur ne pourra cependant pas être tenu responsable de la sécurité des vestiaires. Il est par ailleurs demandé officiellement aux visiteurs de respecter les installations mises à dispositions.

6.5.3.4. Tribunes

La présence de tribunes est fortement souhaitée, à la fois pour permettre à des spectateurs de venir assister aux rencontres, mais aussi pour permettre aux équipes attendant leur match de patienter sans circuler aux abords immédiats du terrain.

6.5.4. Equipement du terrain

6.5.4.1. Rink

Les matchs de Championnat doivent se jouer avec un rink homologué IFF.

L'organisateur veillera en outre à disposer de matériel de rechange et de réparation.

6.5.4.2. Buts

Les buts utilisés doivent impérativement être homologués IFF.

L'organisateur s'assurera de disposer de matériel de réparation en particulier pour les filets.

6.5.4.3. Mobilier

Les abords du terrain doivent être équipés de mobilier permettant d'accueillir les équipes, les joueur·euse·s pénalisé·e·s et le secrétariat de match.

L'espace réservé aux deux équipes et correspondant à la zone de changement doit comporter idéalement 20 places assises de chaque côté.

La zone réservée aux joueur·euse·s pénalisés doit autant que possible se situer de l'autre côté du rink, et quoi qu'il en soit à proximité immédiate du secrétariat de match. 4 sièges par équipe seront disposés de chaque côté pour les joueur·euse·s pénalisé·e·s.

Le secrétariat de match devra permettre d'accueillir le personnel et d'accomplir sa mission dans de bonnes conditions. Il devra disposer d'une ou plusieurs tables et de sièges.

6.5.4.4. Matériel informatique

Le secrétariat de match devra disposer d'un ordinateur avec accès à internet pour permettre la saisie en live des rencontres sur l'application « My Floorball France ».

6.5.5. Balles

6.5.5.1. Balles de match

Le club organisateur mettra à disposition un nombre de balles suffisant pour le bon déroulement de tous les matchs du tour. A tout moment, le Secrétariat de Match devra être en possession de balles de rechange en cas de casse ou de balle envoyée dans un endroit rendant sa récupération difficile ou trop longue.

6.5.5.2. Balles d'échauffement

Le club organisateur n'est pas tenu de fournir des balles d'échauffement aux équipes. Il revient donc à chacune de venir avec son propre lot de balles et d'en être intégralement responsable.

6.5.6. Ressources humaines

6.5.6.1. Encadrement et accueil

Le club organisateur désigne et communique aux Référent·e·s du Pôle Compétition, en amont du tour, au minimum deux responsables en charge de la préparation et de l'organisation du week-end, ainsi que des relations avec la FFFL et avec les clubs visiteurs.

6.5.6.2. Secrétariat de match

L'organisateur s'assurera par ailleurs de la présence permanente au secrétariat de match du personnel suivant :

- 1 personne responsable du tableau d'affichage (chronomètre et buts),
- 1 ou 2 chronométreurs des pénalités,
- 1 personne en charge de la feuille de match numérique : effectifs (à remplir par les responsables d'équipe), buts, assists, pénalités, statistiques des gardiens, score, réclamations, signatures.

L'une de ces personnes aura également la charge d'annoncer au micro les informations relatives aux buts et aux pénalités, si un système de sonorisation est disponible.

Ces personnes seront recrutées parmi les membres du club organisateur mais on pourra faire appel à l'aide des clubs visiteurs, pour autant qu'ils ne soient pas concernés par le match en cours ni par le match suivant.

Outre les commandes du tableau d'affichage, des chronomètres et de la saisie numérique des rencontres, le secrétariat devra disposer de feuilles de match papier, de stylos, de feuilles, d'un exemplaire du présent règlement et des règles du jeu officielles en vigueur (en français ou anglais) et d'un sac de balles officielles.

A noter, que des mini-guides et support de formation pour le secrétariat de match sont disponibles sur le site fédéral (www.floorball.fr)

6.5.6.3. Assistance terrain

Pour assurer le bon déroulement du week-end et des matchs, la présence de personnel supplémentaire, au minimum deux personnes simultanément, est requise pour accomplir les missions suivantes :

- Reconstruction du rink,
- Ramassage et renvoi de balles, sortant loin du terrain ou cassées,
- Nettoyage-séchage du sol au moyen d'une serpillère,
- Accompagnement de la sortie des joueur-euse-s ayant pénétré sur le terrain pendant les pauses, pour assurer une reprise rapide du match en cours, circulation rapide des équipes pour réaliser le protocole et libérer le terrain en fin de match, pour laisser place à l'échauffement des équipes suivantes,
- Nettoyage sommaire des bancs des joueur-euse-s et récupération des objets trouvés.

6.5.7. Feuille de match

La saisie des rencontres se fait exclusivement en ligne via l'application « My Floorball France ».

L'organisateur veillera toutefois à disposer d'un stock de feuilles de match de secours en version papier.

Le secrétariat de match s'assurera que la feuille de match soit dûment remplie avant le début de celui-ci par les deux responsables d'équipes, et qu'elle soit signée numériquement par les deux officiels, les arbitres, et un membre du secrétariat, à l'issue de la rencontre, pour en entériner le score et les informations consignées.

Pendant le match, le secrétariat portera une attention particulière à la lisibilité des numéros des joueur-euse-s et des minutes auxquelles sont survenus les différents événements, pour permettre une exploitation statistique rapide, et servir aisément en cas de litige.

Afin de permettre une diffusion rapide des informations, et l'actualisation des statistiques, il est demandé aux organisateurs de saisir les feuilles de match au plus tard le dimanche avant minuit.

Les sanctions suivantes sont prévues pour réduire les délais de saisie :

- Feuille de match non saisie dans les délais : 20 € de pénalité financière pour le club organisateur par feuille de match non saisie.

6.5.8. Protocole et animations

Seule la Finale pour le titre de champion de Nationale 1 (H & F) fera obligatoirement l'objet d'un protocole spécifique d'avant-match. Cependant les organisateurs d'un week-end de championnat peuvent prévoir de mettre en place un protocole simple, comme par exemple la présentation des effectifs pendant l'échauffement, pour autant que cela ne perturbe pas l'agenda et l'enchaînement des matchs.

De la même façon, il leur est possible de mettre en place des animations si celles-ci ne perturbent pas le déroulement de la journée.

En revanche, un protocole d'après match sera respecté à l'issue de chaque rencontre, comme le veut la tradition du floorball : les deux équipes emmenées par leur capitaine se retrouvent face à face au centre du terrain, le capitaine de chaque équipe prend la parole pour une courte allocution.

6.5.9. Assistance médicale

La présence de personnel médical compétent est recommandée.

A minima, le club organisateur doit veiller à disposer d'une trousse de premiers soins et des coordonnées de services médicaux d'urgence, au niveau du secrétariat de match.

Toutefois, il est important de souligner que chaque équipe participant à un tour de championnat doit se munir de sa propre trousse de premiers soins.

6.5.10. Buvette et vente de matériel

L'organisateur pourra mettre en place une buvette. Il est seul responsable d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires et de respecter la législation en vigueur, concernant la vente de produits alimentaires et de boissons.

Il pourra également accueillir un espace de vente de matériel de floorball, pour son propre compte ou pour celui d'un revendeur extérieur qui se sera préalablement déclaré auprès de l'organisateur, et aura reçu son autorisation.

L'organisateur d'un tour de championnat peut se réserver le droit d'exclusivité sur la vente de matériel de floorball dans son enceinte, et par conséquent refuser l'accès et l'installation à un revendeur qui n'aurait pas fait de demande préalable.

6.5.11. Publicité autour de l'événement

L'organisateur a la possibilité de contracter avec des partenaires et d'exploiter pour ceux-ci des espaces de visibilité :

- dans l'enceinte qui accueille les matchs
- sur les supports de promotion émis par le club : affiches, flyers, site web, communiqués, parution presse...

Les restrictions sont les mêmes que celles prévues au sujet des tenues des joueur-euse-s (article 4.3) et concernent notamment la loi Evin relative au tabac et aux boissons alcoolisées, ainsi que tout slogan à caractère racial, politique, religieux, pornographique ou contraire aux bonnes moeurs et à l'éthique.

Toute communication autour du Championnat devra impérativement comporter le logo officiel France Floorball, et le logo du championnat ou de la (les) division(s) concernée(s) par le tour.

Les logos des collectivités locales peuvent être librement exposés, de même que les logos des partenaires de la FFFL précédés de la mention "Partenaire(s) officiel(s) de la FFFL".

Par ailleurs, dans l'optique de respecter les partenariats conclus au niveau national par la Fédération Française de Floorball, l'organisateur veillera à écarter toute confusion possible, laissant entendre que l'un de ses partenaires locaux est associé à la FFFL ou au Championnat de France dans son ensemble.

Pour cela, il devra faire précéder tout logo ou groupe de logos de la mention suivante : « Fournisseur(s) officiel(s) de X » ou « Partenaire(s) officiel(s) de X », X étant le nom du club organisateur.

6.5.12. Médias

Tout club organisateur fera ses meilleurs efforts pour relayer l'organisation d'un tour de championnat dans les médias locaux voire nationaux.

Il s'efforcera d'accueillir les représentants des médias dans les meilleures conditions et de faire éventuellement le lien avec les clubs visiteurs susceptibles de faire l'objet d'interview et qui devront eux-mêmes se rendre disponibles.

7. ARBITRAGE

7.1. Pôle Arbitrage

La FFFI dispose d'un Pôle Arbitrage dont les principales missions sont :

- recenser les arbitres de chaque club;
- proposer des formations;
- désigner les arbitres qui officieront lors de chaque rencontre de championnat;
- évaluer les performances des arbitres;
- communiquer des éléments de débriefing ou des consignes dans le but d'améliorer l'arbitrage en France;
- répondre aux éventuelles questions des clubs sur son domaine de compétence;
- veiller de manière générale au bon déroulement de l'arbitrage lors du Championnat de France de Floorball en respectant le présent règlement et celui de l'IFF.

7.2. Obligations des clubs

Chaque équipe participant au Championnat de France de Floorball doit être en mesure de présenter au moins une paire d'arbitres lors de chaque week-end auquel elle participe, en suivant les désignations effectuées par le Pôle Arbitrage.

Une équipe peut naturellement présenter plus d'une paire d'arbitres et proposer des arbitres y compris pour les week-ends auxquels elle ne participe pas.

Pour favoriser le développement d'un arbitrage de qualité, il est fortement recommandé de constituer des paires stables et amenées à arbitrer à plusieurs reprises dans la saison, en évitant donc de choisir les arbitres du club au dernier moment et d'en changer trop systématiquement.

Quoiqu'il en soit, les arbitres présentés par les clubs devront pouvoir justifier d'avoir suivi au minimum la formation arbitrage niveau 1.

Dans le cas où les clubs ne respecteraient pas cette obligation de formation, les sanctions suivantes sont prévues :

- première infraction : avertissement simple,
- deuxième infraction : pénalité de 50 €,
- troisième infraction et au-delà : pénalité de 50 € et retrait d'un point au classement.

7.3. Pénalités

Toute équipe qui manquera à son obligation de présenter une paire d'arbitres pour un match qui lui a été attribué, sera automatiquement sanctionnée selon le barème suivant :

- première infraction : retrait d'un point au classement,
- deuxième infraction : retrait de 3 points,
- troisième infraction et au-delà : retrait de 5 points par infraction.

Les clubs sont invités à s'adresser au plus vite au Pôle Arbitrage s'ils souhaitent soumettre des modifications au planning.

7.4. Mission

Outre l'arbitrage des matchs, il est demandé aux arbitres de procéder aux deux missions suivantes :

- vérification de l'état du terrain, du rink et des buts avant chaque rencontre ;
- vérification de la feuille de match et des licences, en collaboration avec le secrétariat, avant chaque rencontre.

7.5. Compétence

Le rôle d'arbitre est essentiel au bon déroulement du jeu, souvent difficile mais passionnant.

Si la Fédération Française de Floorball ne souhaite pas créer d'obstacle à la participation de ses membres dans ce domaine, et à la création de vocation, il est cependant nécessaire de rappeler trois prérequis à la bonne pratique de l'arbitrage :

- la connaissance des règles par la lecture et la révision régulière de celles-ci ;
- la participation à au moins un stage de formation organisé par la FFFL ou à toute autre formation équivalente ou plus avancée ;
- l'acquisition d'expérience par la pratique de l'arbitrage notamment à l'entraînement, mais aussi par l'observation et l'échange avec les autres arbitres.

7.6. Désignations

Pour chaque week-end de championnat, le Pôle Arbitrage désignera une paire d'arbitres d'un club tiers, pour chaque match.

La communication des désignations se fera le plus tôt possible pour permettre aux paires d'arbitres officiant notamment sur les premiers et les derniers matchs d'un week-end de prendre leurs dispositions de transport en conséquence.

Les désignations sont réalisées en appréciant l'adéquation du niveau des arbitres, évalué par le Pôle Arbitrage, avec celui des rencontres et avec leur enjeu.

Dans la mesure du possible, une paire d'arbitres n'arbitrera pas de rencontre pour laquelle sa propre équipe a un intérêt direct, ni une rencontre précédant un match auquel son équipe doit participer, pour lui permettre de se préparer correctement, en tant que joueur·euse.

Les arbitres des Phases Finales seront désignés en fonction des résultats et en évitant tout conflit d'intérêt.

Enfin le Pôle Arbitrage pourra organiser la venue d'arbitres neutres sur un tour, français voire étrangers, autrement dit des arbitres qui ne sont pas concernés par des matchs du tour, en tant que joueur·euse·s.

7.7. Equipement des arbitres

Chaque équipe présentant des arbitres doit veiller à disposer d'au moins deux jeux de deux tenues neutres (maillot-short-chaussettes-baskets), ne comportant pas de mention relative à l'équipe.

La marque et le design de ces maillots sont libres.

En dehors des tenues, les arbitres doivent disposer chacun d'un sifflet de qualité et d'un carton rouge.

Il est à noter qu'au moment de la publication du présent règlement, un principe d'équipement officiel standardisé des arbitres FFFL ne pourra être mis en pratique faute de ressources suffisantes.

8. QUESTIONS DISCIPLINAIRES, COMMISSIONS ET APPELS

8.1. Inscription d'un-e joueur-euse non qualifié-e

Un-e joueur-euse non qualifié-e suivant les dispositions des précédents articles, ou sous le coup d'une suspension disciplinaire, ne peut participer à un match ni figurer sur la feuille de match.

Toute équipe inscrivant sur la feuille de match un-e joueur-euse qui n'est pas qualifié-e pour jouer un match de Championnat de France de Floorball, s'expose à une sanction automatique selon les cas de figures suivants :

- l'inscription d'un-e joueur-euse non qualifié-e sur la feuille de match est constatée par les arbitres avant le début du match ou pendant celui-ci, alors :
 - le-a joueur-euse en question est immédiatement frappé d'une pénalité de match II
 - conformément aux règles de l'IFF, il ou elle devra se rendre immédiatement aux vestiaires et purger un match supplémentaire de suspension.
 - ce match de suspension sera comptabilisé à partir du moment où le-a joueur-euse aurait dû être qualifié-e ou requalifié-e, avant de se voir infliger cette pénalité.
 - comme toute pénalité de match, cette sanction s'accompagne d'une pénalité de 5 minutes pour l'équipe fautive à purger immédiatement (dès le début de match ou pendant le match).
- l'infraction est constatée a posteriori, soit par réclamation déposée auprès de la Commission des Compétitions dans les 3 jours suivant le match (le club fautif devant être en copie du courrier), soit parce que la Commission des Compétitions décide de se saisir elle-même dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la feuille de match (en informant le club fautif de sa démarche) alors :
 - le-a joueur-euse concerné-e se verra infligé un match de suspension automatique qui sera comptabilisé à partir du moment où il aurait dû être qualifié ou requalifié, avant de se voir infliger cette pénalité.
 - Le résultat de la rencontre au cours de laquelle le club a fait participer un-e joueur-euse non qualifié-e, se voit reclassé en défaite match perdu sur tapis vert sur le score de 5 à 0 ou sur le score réel à l'issue du match si c'est plus favorable à l'équipe non fautive.
 - D'autre part, le club fautif se verra automatiquement appliquer un retrait de point selon le barème suivant :
 - première infraction : retrait d'un point au classement,
 - deuxième infraction : retrait de 3 points au classement,
 - troisième infraction et au-delà : retrait de 5 points par infraction.

8.2. Pénalité de match

Dans le cas où un-e joueur-euse reçoit une pénalité de match (carton rouge), celle-ci est automatiquement accompagnée d'une amende pour le club :

Pénalité de match	Amende
Pénalité de match	50 €
Pénalité de match technique	50 €

[Mise à jour du 27/03/2023 : les PM1, PM2 et PM3 n'existent plus. L'ancienne amende PM1 est retenue avant vote.]

8.3. Commission de Discipline

Les informations concernant la Commission de Discipline sont à retrouver dans le document dédié disponible sur le site de la Fédération.

9. REGLES SPECIFIQUES

9.1. Refus de promotion vers la division supérieure

En cas de refus de promotion vers une division supérieure, la place vacante sera d'abord proposée à l'équipe classée au rang inférieur dans le classement général, avant d'envisager le repêchage de l'équipe reléguée dans la division concernée.

Le refus de promotion vers la division supérieure entraîne une interdiction de participation aux Phases Finales pour la saison suivante.

9.2. Demande de relégation vers la division inférieure

Seule une demande de relégation au dernier échelon sera autorisée. En outre, une demande de relégation depuis la Nationale 1H se verra acceptée uniquement pour un retour en Division 3.

En cas de demande de relégation vers la division inférieure, la place vacante sera d'abord proposée à l'équipe reléguée dans la division concernée avant d'envisager le repêchage d'une équipe d'échelon inférieur.

La demande de relégation vers la division inférieure entraîne une interdiction de participation aux Phases Finales pour la saison suivante.

9.3. Cas relatifs aux clubs engageant plusieurs équipes

Les équipes « 2 » ou « 3 » sont autorisées à participer aux Phases finales.

Cependant, quel que soit leur classement final, elles ne peuvent pas être promues dans la division supérieure si le club aligne déjà une équipe dans cette division.

9.3.1. Cas particulier : club ayant une équipe en N1H et une équipe en N2

	CAS POSSIBLES (lecture verticale)			
	Saison en cours			
Equipe N1H	Maintien	Relégation	Relégation	
Equipe N2	Promotion	Promotion	Maintien	
	Saison suivante			
Equipe N1H	Maintien en N1H	Maintien en N1H	Relégation en N2	
Equipe N2	Maintien en N2	Maintien en N2	Relégation en D3	

Repêchages	Perdant du match d'accession N1H	Perdant du match d'accession N1H	Aucun	
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------	--

9.3.2. Cas particulier : club ayant une équipe en N2 et une équipe en D3

CAS POSSIBLES				
Saison en cours				
Equipe N2	Promotion	Maintien	Relégation	Relégation
Equipe D3	Promotion	Promotion	Promotion	Maintien
Saison suivante				
Equipe N2	Promotion en N1H	Maintien en N2	Maintien en N2	Relégation en D3
Equipe D3	Promotion en N2	Maintien en D3	Maintien en D3	Maintien en D3
Repêchages	Aucun	3ème de D3	Non	Aucun

10. ANNEXES

Annexe 1 : Formule du championnat N1H

- **Phases finales**

Les Phases Finales visant à attribuer le titre de Champion de France de Nationale 1H se jouent en trois temps.

- **N1H – Barrages (B) en aller/retour**

Un ou deux lieux d'organisation

Samedi (aller)	Dimanche (retour)
Barrage 1 (B1) : 3 ^{ème} SR contre 6 ^{ème} SR	B1 : 6 ^{ème} SR contre 3 ^{ème} SR
Barrage 2 (B2) : 4 ^{ème} SR contre 5 ^{ème} SR	B2 : 5 ^{ème} SR contre 4 ^{ème} SR

Le match « aller » se termine à l'issue du temps réglementaire quel que soit le score.

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire du match « retour », les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **N1H – Demi-finales en aller / retour**

Un ou deux lieux d'organisation

Samedi (aller)	Dimanche (retour)
1 ^{er} SR contre Vainqueur B2	Vainqueur B2 contre 1 ^{er} SR
2 ^{ème} SR contre Vainqueur B1	Vainqueur B1 contre 2 ^{ème} SR

Le match « aller » se termine à l'issue du temps réglementaire quel que soit le score.

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire du match « retour », les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **N1H – Finale**

Un lieu d'organisation

Les vainqueurs des demi-finales se retrouveront à l'occasion du dernier week-end pour une finale en match simple.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

Il est à noter que pour des questions d'organisation, la tenue d'une rencontre pour la 3e place n'est pas garantie.

- **N1H – Maintien**

Un lieu d'organisation

Samedi	Dimanche
Maintien : 8 ^{ème} SR contre 7 ^{ème} SR	Perdant Maintien contre Champion N2

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

Annexe 2 : Formule du championnat Féminin N1F

- Saison régulière

Nombre d'équipes inscrites	Poule unique	Division en deux poules
4	A/R + 1	NON
5	A/R + 1	NON
6	Format A/R	NON
7	Format A/R	NON
8	NON	OUI
9	NON	OUI
10	NON	OUI

La division en deux poules (Poule haute et Poule basse) implique une formule spécifique qui consiste à une double confrontation avec les équipes d'une même poule et une simple confrontation contre les équipes de l'autre poule.

Exemple : Equipe A en Poule haute jouera deux fois contre les équipes de la Poule haute et une fois contre les équipes de la Poule basse.

- Phases finales

- Poule unique

Les Phases Finales visant à attribuer le titre de Champion de France de Nationale 1F se jouent en deux temps.

- N1F – Demi-finales en aller / retour

Un ou deux lieux d'organisation

Samedi (aller)	Dimanche (retour)
1 ^{er} SR contre 4 ^{ème} SR	4 ^{ème} SR contre 1 ^{er} SR
2 ^{ème} SR contre 3 ^{ème} SR	3 ^{ème} SR contre 2 ^{ème} SR

Le match « aller » se termine à l'issue du temps réglementaire quel que soit le score.

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire du match « retour », les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- N1F – Finale

Un lieu d'organisation

Les vainqueurs des demi-finales se retrouveront à l'occasion du dernier week-end pour une finale en match simple.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

Il est à noter que pour des questions d'organisation, la tenue d'une rencontre pour la 3e place n'est pas garantie.

○ **Poule haute + Poule basse**

Les Phases Finales visant à attribuer le titre de Champion de France de Nationale 1F se jouent en trois temps.

- **N1F – Barrages (B) en aller/retour**
Un ou deux lieux d'organisation

Samedi (aller)	Dimanche (retour)
4 ^{ème} SR Poule Haute contre 1 ^{er} SR Poule Basse	1 ^{er} SR Poule Basse contre 4 ^{ème} SR Poule Haute

Le match « aller » se termine à l'issue du temps réglementaire quel que soit le score.

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire du match « retour », les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **N1F – Demi-finales en aller / retour**
Un ou deux lieux d'organisation

Samedi (aller)	Dimanche (retour)
1 ^{er} SR Poule Haute contre Vainqueur Barrage	Vainqueur Barrage contre 1 ^{er} SR Poule Haute
2 ^{ème} SR Poule Haute contre 3 ^{ème} SR Poule Haute	3 ^{ème} SR Poule Haute contre 2 ^{ème} SR Poule Haute

Le match « aller » se termine à l'issue du temps réglementaire quel que soit le score.

En cas d'égalité au goal-average cumulé à l'issue du temps réglementaire du match « retour », les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **N1F – Finale**
Un lieu d'organisation

Les vainqueurs des demi-finales se retrouveront à l'occasion du dernier week-end pour une finale en match simple.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

Il est à noter que pour des questions d'organisation, la tenue d'une rencontre pour la 3e place n'est pas garantie.

Annexe 3 : formule du championnat de N2

- Saison régulière - première phase

Nombre d'équipes engagées en N2	Organisation (sur la base d'une répartition géographique)
8	Poule unique avec matches aller/retour
9	1 poule de 4 et une poule de 5
10	2 poules de 5
11	1 poule de 5 + 1 poule de 6
12	2 poules de 6 ou 3 poules de 4

A l'issue de la saison régulière, les points pris contre l'équipe de la même poule sont gardés pour la deuxième phase.

- Saison régulière - deuxième phase

Les deuxième phase visant à attribuer le titre de Champion de France de Nationale 2 se joue en deux temps.

- **N2 – Poule Haute en aller/retour**

Les équipes classées au rang 1 et 2 de leur poule se retrouvent en Poule Haute pour disputer la deuxième phase qui déterminera l'équipe championne de France de Nationale 2.

Ces rencontres se jouent sur quatre lieux définis par le Pôle Compétition. Les clubs n'ayant pas accueilli lors de la première phase de Saison Régulière sont prioritaires pour l'organisation de ces rencontres.

Comme en saison régulière, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une épreuve de tirs au but.

- **N2 – Finale d'accession**

Un lieu d'organisation

Le champion de Nationale 2, premier du classement de la poule haute à l'issue de cette deuxième phase, disputera ensuite une rencontre d'accession en Nationale 1 H.

Samedi	Dimanche
Maintien : 8 ^{ème} SR contre 7 ^{ème} SR	Perdant Maintien N1H contre Champion N2

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **N2 – Poule Basse en aller/retour**

Les équipes classées au rang 3 et 4 de leur poule se retrouvent en Poule Basse pour disputer la deuxième phase qui déterminera les équipes maintenues en Nationale 2 la saison suivante.

Ces rencontres se jouent sur quatre lieux définis par le Pôle Compétition. Les clubs n'ayant pas accueilli lors de la première phase de Saison Régulière sont prioritaires pour l'organisation de ces rencontres.

Comme en saison régulière, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une épreuve de tirs au but.

Annexe 4 : formule du championnat de D3

- Saison régulière

Nombre d'équipes engagées en D3	Organisation (sur la base d'une répartition géographique)
20	4 poules de 5
21	3 poules de 5 + 1 poule de 6
22	2 poules de 5 + 2 poules de 6
23	1 poule de 5 + 3 poules de 6
24	4 poules de 6
25	3 poules de 6 + 1 poule de 7
26	2 poules de 6 + 2 poules de 7
27	1 poule de 6 + 3 poules de 7
28	4 poules de 7
29 ou plus	Etude de la situation par le Pôle Compétition

- Phases finales

Nombre de poules	Qualifiés*
4	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e
5	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et meilleur 4 ^e
6	1 ^{er} , 2 ^e et les 4 meilleurs 3 ^e

*La présence d'un ou plusieurs clubs relégués administrativement (cf 9. Règles spécifiques) peut élargir la liste des qualifiés.

- D3 – Huitièmes de finale (HF), quarts de finale (QF) et matchs de classement (Class)**
Deux lieux d'organisation

=> Lieu A – défini par le Pôle Compétition parmi les candidatures des clubs des Poules Nord et Ouest.

Samedi	Dimanche
HF1 : 1 ^{er} SR Ouest contre 4 ^{ème} SR Nord HF2 : 2 ^{ème} SR Nord contre 3 ^{ème} SR Ouest	QF1 : Vainqueur HF2 contre Vainqueur HF1 QF2 : Vainqueur HF4 contre Vainqueur HF3

HF3 : 1^{er} SR Nord contre 4^{ème} SR Ouest

HF4 : 2^{ème} SR Ouest contre 3^{ème} SR Nord

Class : Perdant HF2 contre Perdant HF1

Class : Perdant HF4 contre Perdant HF3

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

=> Lieu B – défini par le Pôle Compétition parmi les candidatures des clubs des Poules Sud et Est.

Samedi	Dimanche
HF1 : 1 ^{er} SR Sud contre 4 ^{ème} SR Est	QF1 : Vainqueur HF2 contre Vainqueur HF1
HF2 : 2 ^{ème} SR Est contre 3 ^{ème} SR Sud	QF2 : Vainqueur HF4 contre Vainqueur HF3
HF3 : 1 ^{er} SR Est contre 4 ^{ème} SR Sud	Class : Perdant HF2 contre Perdant HF1
HF4 : 2 ^{ème} SR Sud contre 3 ^{ème} SR Est	Class : Perdant HF4 contre Perdant HF3

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

- **D3 – Demi-finales (DF), finale et petite-finale**

Un lieu d'organisation

Samedi	Dimanche
DF1 : Tirage au sort	Perdant DF1 contre Perdant DF2
DF2 : Tirage au sort	Vainqueur DF1 contre Vainqueur DF2

Les affiches des demi-finales seront tirées au sort par le Pôle Compétition.

La finale et la petite finale se disputent en temps effectif intégral.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes disputent une prolongation en mort subite et, si nécessaire, une épreuve de tirs au but.

Annexe 5 : Formule du championnat Junior

- **Âge**

L'âge d'un-e joueur-euse détermine la catégorie à laquelle il ou elle peut participer pendant la saison 2022/23 :

Année de naissance	Catégories autorisées	
2017, 2016	U7	+U9
2015, 2014	U9	+U11
2013, 2012	U11	+U13
2011, 2010	U13	+U15
2009, 2008	U15	+U17
2007, 2006	U17	+U19
2005, 2004	U19	+ Adultes
Âge minimum	Catégorie autorisée	
16 ans le jour du match de championnat	Adultes (Hommes & Femmes)	

- **Saison régulière**

[En cours de rédaction par la Commission Jeunes du Pôle Compétition]

- **Phases finales - U13**

Les qualifiés pour les Phases Finales U13 seront les équipes classées comme suit :

Poules	Qualifiés
Ouest	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e
Sud	1 ^{er} et 2 ^e
Nord	1 ^{er} et 2 ^e

La Commission Jeunes du Pôle Compétition effectuera un tirage au sort via des chapeaux constitués de la manière suivante :

Chapeau 1	Chapeau 2
1 ^{er} Ouest	2 ^e Sud
1 ^{er} Sud	2 ^e Nord
1 ^{er} Nord	3 ^e Ouest
2 ^e Ouest	4 ^e Ouest

Deux équipes issues d'une même poule géographique ne peuvent se rencontrer dès les quarts de finale.

Samedi	Dimanche
QF1 : Tirage au sort	DF1 : Vainqueur HF2 contre Vainqueur HF1
QF2 : Tirage au sort	DF2 : Vainqueur HF4 contre Vainqueur HF3
QF3 : Tirage au sort	Class : Perdant QF2 contre Perdant QF1
QF4 : Tirage au sort	Class : Perdant QF4 contre Perdant QF3
	Petite-finale : Perdant DF2 contre Perdant DF1
	Finale : Vainqueur DF2 contre Vainqueur DF1

Le vainqueur de la finale sera sacré champion de France U13.

- **Phases finales - U15**

Les qualifiés pour les Phases Finales U15 seront les équipes classées comme suit :

Poules	Qualifiés
Ouest	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e
Sud	1 ^{er}

La Commission Jeunes du Pôle Compétition effectuera un tirage au sort via des chapeaux constitués de la manière suivante :

Chapeau 1	Chapeau 2
1 ^{er} Ouest	4 ^e Ouest
1 ^{er} Sud	5 ^e Ouest
2 ^e Ouest	6 ^e Ouest
3 ^e Ouest	7 ^e Ouest

Samedi	Dimanche
QF1 : Tirage au sort	DF1 : Vainqueur HF2 contre Vainqueur HF1
QF2 : Tirage au sort	DF2 : Vainqueur HF4 contre Vainqueur HF3
QF3 : Tirage au sort	Class : Perdant QF2 contre Perdant QF1
QF4 : Tirage au sort	Class : Perdant QF4 contre Perdant QF3
	Petite-finale : Perdant DF2 contre Perdant DF1
	Finale : Vainqueur DF2 contre Vainqueur DF1

Le vainqueur de la finale sera sacré champion de France U15.

- **Phases finales - U17**

Les qualifiés pour les Phases Finales U17 seront les équipes classées comme suit :

Poules	Qualifiés
Ouest	1 ^{er} et 2 ^e
Sud	1 ^{er} et 2 ^e
Nord	1 ^{er}

Le format est en poule unique et implique que chaque équipe rencontrera toutes les autres une fois.

Le vainqueur du classement général des Phases Finales sera sacré champion de France U17.

Annexe 6 : Sanctions en cours pour la saison 2022/2023

Les clubs suivants sont concernés par des sanctions en relation avec la saison précédente :

Club concerné	Equipe	Motif	Sanction 2022/2023
Entente Bordeaux / Le Mans	Les Rafales de Bordeaux / Le Mans	Forfait en Phases Finales 2021/2022	2 points de pénalité
Tours	Les Impacts de Tours	Forfait en Phases Finales 2021/2022	2 points de pénalité